

Édifice municipal 3851, rue Principale Baker-Brook, N.-B. E7A 2A1 Tél.: 506-258-3030 Fax: 506-258-3017 info@haut-madawaska.com

RÉUNION ORDINAIRE **24 OCTOBRE 2017** 19H ÉDIFICE MUNICIPAL QUARTIER BAKER-BROOK

Présents-es:

Jean-Pierre Ouellet

Francine Bossé Serge Dionne

Maire

Greffière par intérim Directeur général

Conseillers-ères:

Quartier Saint-François

Quartier Clair

Quartier Baker-Brook Quartier St-Hilaire

Rino Levasseur

Carl Sawyer Georges Michaud

Nathalie Toussaint

Pierrette Bouchard

Steve Cyr

Francine Caron Michel J. Morin

Absent:

Yves Gagnon

Chef de transition

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

La réunion est ouverte à 19h. Monsieur le maire souhaite la bienvenue.

2. **CONSTATATION DU QUORUM**

Quorum est constaté

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS 3.

Aucun

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-10-24(1) Il est proposé par la conseillère Nathalie Toussaint, appuyé par le conseiller Georges Michaud

Qu'il est résolu que le Conseil de la communauté rurale de Haut-Madawaska adopte l'Ordre du Jour tel que présenté. Adoptée.



5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 10 OCTOBRE 2017

Modification au procès-verbal:

- 1. Ajouter à l'item 11.2.) Autres
- a) Tous les documents légaux, arrêtés, politiques, etc. qui sont reliés à la Communauté rurale de Haut-Madawaska inclura la mention : Nota bene Le masculin s'applique au féminin

Après les modifications;

2017-10-24(2) Il est proposé par le conseiller Carl Sawyer, appuyé par le conseiller Steve Cyr

Qu'il est résolu que le Conseil de la communauté rurale de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion ordinaire du 10 octobre 2017 tel que modifié. Adoptée.

6. PRÉSENTATIONS, DÉLÉGATION OFFICIELLE, PÉTITIONS ET DEMANDE D'INFORMATION

a) Présentation par Monsieur Marc Bossé, conseiller Mieux-être (Direction) Développement social

Monsieur le maire invite Monsieur Bossé à faire sa présentation.

Monsieur Bossé s'introduit et remercie le conseil d'avoir accepté sa demande.

Monsieur Bossé donne un aperçu de leur activité principale, leur plan de stratégie du Mieuxêtre du Nouveau-Brunswick pour 2014-2021.

Il existe 4 secteurs:

- Milieu d'éducation
- Milieu de travail
- Communauté
- Famille

Et 4 champs d'intérêt :

- Santé psychologique et résilience
- Activité physique
- Vie sans tabac
- Saine alimentation et sécurité alimentaire

Il invite la population de prendre part à la discussion afin d'établir un nouveau plan basé sur les priorités des territoires. Trois consultations auront lieux pour participez au développement du nouveau plan mieux-être pour le Nord-Ouest. Dans la Communauté rurale de Haut-Madawaska la présentation aura lieu le 18 novembre à l'École de St-François à partir de 9h, déjeuner servi sur place. Le maire remercie Monsieur Bossé pour sa présentation.

7. PRÉSENTATION DES RAPPORTS

Le maire Jean-Pierre Ouellet, la conseillère Francine Caron, le conseiller Georges Michaud ainsi que la conseillère Nathalie Toussaint ont participés au 28^e Congrès annuel de l'AFMNB qui s'est tenu à Bathurst les 13,14 et 15 octobre 2017.

- a) Maire Jean-Pierre Ouellet
- 1. Participer à l'Atelier « Économie de partage », conférencier Monsieur Guillaume Lavoie

Monsieur Lavoie est spécialiste dans l'économie de partage. Celui-ci met beaucoup d'accent à s'adapter aux nouvelles technologies, qu'il faut revoir les arrêtés municipaux, etc., il donne un exemple qu'il pourrait y avoir une bibliothèque d'outils qui pourrait être partagée.

- 2. Participer à l'Atelier « Les enjeux municipaux de la légalisation de la marijuana » Le gouvernement fédéral a déposé en avril 2016 deux projets de loi, soit le projet de Loi C-45 sur la légalisation du cannabis et le projet de Loi C-46 sur le code criminel, en vue de décriminaliser l'usage de la marijuana à des fins récréatives et de légaliser sa consommation et sa vente. Les enjeux seront au niveau des services de police et de l'aménagement du territoire. Quinze ans passé le taux de THC (Tétrahydrocannabino) de produits consommables était de 3%, aujourd'hui le taux est de 36%. La moyenne des amendes sera de 200.00\$.
- **3.** Participé à l'Atelier « Relever le défi démographique et le renouvellement de la main d'œuvre par l'immigration

Des initiatives ont été menées dans la province afin de pallier au manque de main d'œuvre, d'améliorer la coordination des acteurs locaux en matière d'accueil, d'intégration et de rétention des immigrants. En ce moment il y a une pénurie de main d'œuvre, ici dans la Communauté rurale il y a des emplois qui pourraient être comblés.

- b) Conseillère Francine Caron
- 1. Participer à l'Atelier « Les grandes entrevues : planifier la culture au sein des municipalités

Depuis plusieurs années, l'Association collabore avec l'Association acadienne des artistes professionnels du N.-B. et les Arts et la Ville afin d'accompagner les municipalités dans la mise en œuvre de stratégies d'aménagement culturel du territoire. Depuis 2016, six municipalités participent à un projet d'accompagnement visant la mise en œuvre de leur politique culturelle. Il est très important de développer une politique culturelle pour développer et embellir le territoire et aussi il peut y avoir beaucoup de retombé économique en y instaurant l'art et la culture. Avec une politique d'établie il est plus facile d'obtenir des subventions.

2. Participer à l'Atelier « Créer un environnement municipal favorable au mieux-être La municipalité dispose d'une panoplie de moyens pour contribuer au mieux-être de ses citoyens, que ce soit en termes de développement de l'économie locale, par la préservation de l'environnement, l'inclusion sociale, l'accès au logement, par la création et l'entretien de parcs, de sentiers pédestres et d'autres infrastructures de sports et loisirs. Ces décisions peuvent jouer un rôle important dans la création d'environnements qui encouragent les citoyens à faire des choix de santé et d'encourager les gens à participer à la semaine du mieux-être du 1er au 7 octobre.

- c) Conseiller Georges Michaud
- **1.** Participer à l'Atelier « Nouvelles stratégies de logement provincial et fédéral : des occasions à saisir

Il n'y a pas pour l'instant un nouveau programme qui aurait dû être annoncé au début octobre par le gouvernement fédéral et provincial. À cette heure le tout a été retardé pour 2018. Donc, le statuquo demeure mais il n'y a pas de fonds disponibles « aujourd'hui ». Le programme actuel exige un paiement de loyer à 30% du revenu brut et ceux-ci devaient payer le chauffage, téléphone, etc. Pour bâtir une résidence, 40 000.00\$ est payé par le gouvernement et la balance par la Société d'Habitation et ces loyers sont subventionnés. Un problème de paiement à 30% - beaucoup trop. Un problème de

40 000.00\$, ce n'est pas assez le prix de la construction a augmenté de beaucoup et ne répond pas à la réalité. Ce n'est pas ce que l'on a de besoins dans notre région.

2. Participer à l'Atelier « Une nouvelle loi sur la gouvernance locale, un nouveau cadre réglementaire municipal

La loi municipale date de 1966 du temps de Louis J. Robichaud, Premier Ministre du Nouveau-Brunswikc, à l'application de chance égale pour tous. Il y a eu à quelque reprise quelques changements mais les nouveaux changements de la loi sont très permissifs pour les municipalités. À partir de l'Étude Finn dans les années 2008, le gouvernement après une tournée provinciale et des arrêts dans toutes les parties de la province on conclut cette nouvelle loi. L'AFMNB avait fait 58 recommandations au gouvernement, sur ces 58, 18 ont été accepté, 7 ont été partiellement accepté, 3 qui sont encore à finaliser mais il y en a 30 qui n'ont pas été accepté. Le pour majeur est que la loi municipale va être réétudiée à tous les 7 ans pour ainsi être plus proactive. La vieille loi était plus restrictive et maintenant elle est plus permissive. La loi met l'accès sur le service aux citoyens, sur le développement économique de la communauté, sur la santé, sécurité, bien-être, sur la planification durable, donne le droit de facturer une amende jusqu'à 1 500.00\$ pour non-respect des arrêtés municipaux et elle oblige les conseils à être transparent pour les budgets annuels.

3. Participer à l'Atelier « Villes intelligentes » : Les nouvelles technologies au service des municipalités

Ce concept a été popularisé par des firmes privées, mais s'inscrit aussi dans la lignée d'autres termes pour saisir l'émergence de nouvelles technologies au service des municipalités. Ce concept ne s'applique pas à nous, c'est pour les villes, cités, etc.

d) Conseillère Nathalie Toussaint

- 1. Participer à l'Atelier « La gestion des actifs : L'accompagnement offert par l'AFMNB D'ici 2027, les municipalités devront se conformer aux nouvelles exigences en matières de gestion des actifs (cet atelier permet de connaître les divers appuis et accompagnements disponibles aux municipalités, offre de services, financement fédéral offert, etc.) Toutes les villes, villages & communautés rurale devront avoir un plan de gestion des actifs. L'objectif est d'avoir des actions coordonnées au niveau de la gestion d'infrastructures & autres actifs (exemple : camion, etc.), pour que les résidents reçoivent des services adéquats (exemple : eau et égouts). Ceci permettra de déterminer les coûts d'immobilisations (les réparations, les remplacements, exemple : remplacer un bout d'infrastructure au niveau de l'eau, remplacer un camion). Ceci permettra aussi à pouvoir prévoir des fonds de réserve pour pouvoir remplacer des actifs et permettra aussi à évaluer le cycle de vie des installations. Il faudra établir les priorités. Donc, ce plan de gestion des actifs va aider au niveau décisionnel, procure le pouvoir de faire des budgets sur des analyses tangibles et vérifiables.
- **2.** Participer à l'Atelier « Fiscalité municipale : préparer l'avenir budgétaire de nos municipalités

Donc au niveau de la fiscalité municipale on dit que le cadre fiscal est désuet (date des années 1960), exemple : les recettes des municipalités dépendes de l'impôt foncier, seule source de revenu. Il y a très peu de mécanismes pour générer des revenus. Au niveau de l'économie on dit qu'il devrait y avoir un lien entre tous les services et l'impôt foncier :

Exemple : plusieurs provinces et autres villes au Nouveau-Brunswick taxe sur les loisirs, hôtel, taxi, transfert de propriété, etc. On doit donc faire la réflexion de pouvoir diversifier nos sources de revenus. Dû à la fusillade à Moncton, les coûts de la GRC vont probablement augmentés de 3% à 6% répartis sur 3 ans.

8. ARRÊTÉS MUNICIPAUX, PROCÉDURES, DIRECTIVES ET OUTILS ADMINISTRATIFS

Aucun

9. RÉSOLUTIONS

Aucune

10. QUESTIONS DIFFÉRÉES ANTÉRIEUREMENT

Aucune

11. AFFAIRES NOUVELLES

1.) CORRESPONDANCES

a) Le maire fait la lecture d'une lettre de remerciement reçue de l'Université du Troisième Âge du Nord-Ouest inc. pour leur avoir accorder l'utilisation gratuite de la salle au Foyer Bellevue afin de fournir des sessions de conditionnement physique au 50 ans et plus du Haut-Madawaska.

2.) INVITATIONS

a) Le maire fait la lecture d'une lettre reçue de Madame Rina Marquis, Présidente du Comité Consultatif Communautaire du Haut-Madawaska, invitant la population à leur réunion annuelle qui se tiendra le 15 novembre 2017 à la salle des pompiers de Lac Baker à compter de 19h30. Madame Marquis étant présente dans la salle, le maire l'invite à prendre la parole. Celle-ci explique que le comité consultatif est un organisme comprenant des bénévoles qui travaillent en partenariat avec la Gendarmerie Royale du Canada du District West Clair NB. Le comité s'occupe d'offrir des services et des programmes aux citoyens du comté du Haut-Madawaska. Madame Marquis donne un aperçu de tous les services qu'ils peuvent offrir. Le maire remercie Madame Marquis et la félicite pour le travail qu'elle accompli.

3.) AUTRES

12. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ajournement de la réunion est proposé par la conseillère Francine Caron à 20h05.

Jean-Pierre Ouellet

Maire

Francine Bossé Greffière par intérim